

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 12 avril 2023

Date de  
convocation :

6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. MERCIER Thierry  
M. COUBETERGUES Benoît  
M. BARBIER Olivier  
M. ANDRIO Franck  
Mme VONNER Isabelle  
Mme DI BARTOLO Claire  
M GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme HAM Emmanuelle  
Mme ASSO Geneviève  
Mme SALET Catherine  
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur PIERACCINI Joel a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Madame PERNOT Chantal a donné procuration à Madame FAYOLLE Patricia

Madame VONNER Isabelle est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16  
Pouvoirs : 3  
Votants : 19

AR Prefecture

**POINT N°2 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

006-210600060-20230412-2023\_04\_002-DE  
Reçu le 19/04/2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la désignation de Madame Caroline GIAUFFRET, deuxième adjoint au Maire, en qualité de présidente de séance, pour mener les débats et soumettre la délibération au vote,

Entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2022 qui laisse apparaître :

- En section de fonctionnement, un excédent de 659 391.56 euros,
- Et en section d'investissement un déficit de 313 914.75 euros.

Madame Caroline GIAUFFRET soumet la délibération au vote suite au retrait de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 vote d'abstention Monsieur Gilles LE MORVAN)**

- D'approuver le compte administratif 2022.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 13 avril 2023

La Présidente de séance,



Caroline GIAUFFRET